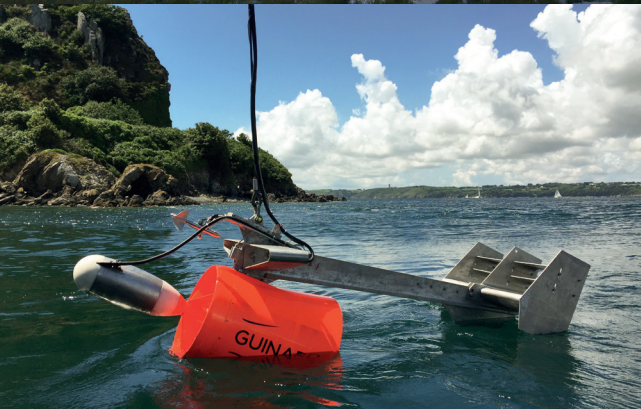


# SYNTHÈSE DES ÉTUDES PROGRAMMATION FEDER 2014-2020 EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

**CONNAÎTRE**  
les programmes européens  
2014-2020



## Analyse du FEDER 2014-2020 pour mieux préparer 2021-2027

Version janvier 2020

## POUR ALLER PLUS LOIN

- Études sur l'état des lieux de la mise en œuvre des programmes opérationnels FEDER 2014-2020 et 2021-2027.

Ces études s'inscrivent dans le cadre de la préparation de la programmation 2021-2027, et ont fait l'objet d'un pilotage par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, autorités de gestion, ministères concernés et autres organismes acteurs du FEDER en France.

- Approche thématique « Innovation - Développement - Recherche », réalisé par Strasbourg Conseil et l'ADIT
- Approche thématique « TIC, THD, Services et usages numériques », réalisé par Teritéo & Taran Consulting
- Approche thématique « Aide aux entreprises », réalisé par Technopolis & Edater
- Approche thématique « Énergie et efficacité énergétique », réalisé par Vizéa
- Approche thématique « Changement climatique et environnement », réalisé par Teritéo & Oréade - Brèche
- Etude « Comparaison européenne », réalisée par Spatial Foresight France
- Coordination générale réalisée par ASTER Europe Conseil et Rouge Vif Territoires

- Site Europe en France : <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr>

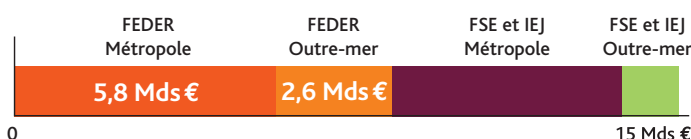
# Introduction

Pour la période 2014-2020, la politique de cohésion économique, sociale et territoriale est mobilisée pour répondre aux enjeux de la Stratégie Europe 2020 qui vise une croissance « intelligente, durable et inclusive » à travers 11 objectifs thématiques (OT).

15,1 milliards d'euros sont alloués à la France répartis entre le fonds européen de développement régional (FEDER), le fonds social européen (FSE) et l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).

Le FEDER, doté de 8,4 milliards d'euros, couvre l'ensemble de ces objectifs et accompagne le développement des territoires, en contrepartie des politiques nationales.

## RÉPARTITION DES FONDS DE LA POLITIQUE DE COHÉSION\*



\* hors coopération internationale

## LES THÉMATIQUES PRINCIPALES DU FEDER

À l'approche du terme de la programmation 2014-2020, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a piloté cinq études sur la mise en œuvre du FEDER en France métropolitaine dans les thématiques suivantes :

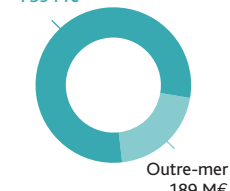
- Recherche et Innovation (OT 1),
- TIC, THD, services et usages numériques (OT 2),
- Aide aux PME (OT 3),
- Efficacité énergétique et énergies renouvelables (OT 4),
- Changement climatique et gestion des risques (OT 5),
- Protection de l'environnement (OT 6).

## RÉPARTITION DU FEDER PAR THÉMATIQUE EN MÉTROPOLE ET OUTRE-MER

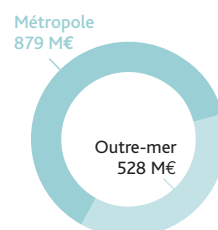
### RECHERCHE INNOVATION



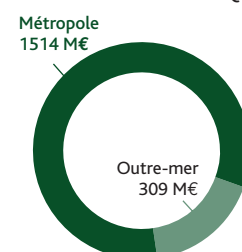
### NUMÉRIQUE



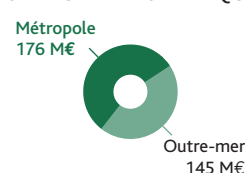
### AIDE AUX PME



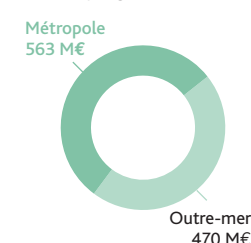
### TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



### CHANGEMENT CLIMATIQUE



### ENVIRONNEMENT



L'objectif de cette synthèse est de restituer l'avancée de la programmation du FEDER, de capitaliser sur les pratiques et de formuler des orientations pour aider à renforcer la dynamique de programmation. Les 27 programmes FEDER de métropole ont été analysés.

La synthèse de ces analyses met en lumière les chiffres clés et les spécificités liées à chaque thématique. Des exemples français et européens apportent un éclairage supplémentaire et illustrent l'action du FEDER en France.



# Recherche, développement, innovation

## Chiffres clés

### DOTATION BUDGÉTAIRE

FEDER métropole :

**1 456 M€**

(27 % de l'enveloppe totale),

soit 3 189 M€ d'investissement total

### AVANCEMENT

**79 %** de taux de programmation

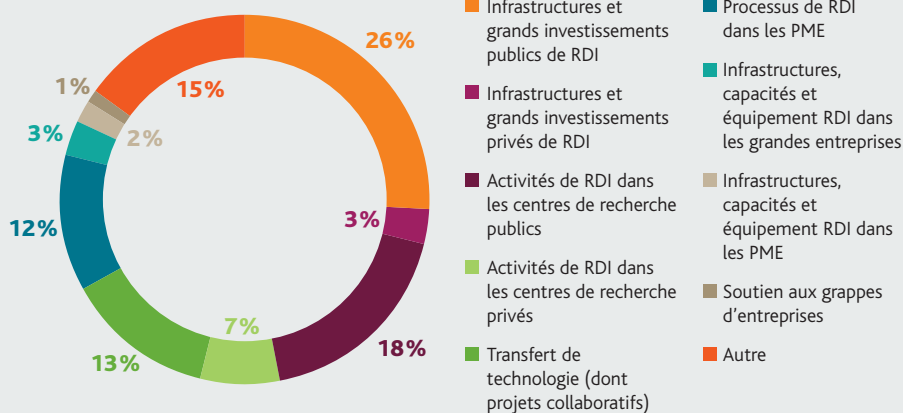
en métropole au 30/09/2019

(en coût total)

**3 490** projets programmés

(au 30/09/2019)

## Répartition des projets programmés par typologie (en % du coût total)



## Spécificités de cette thématique

L'étude menée en matière de recherche, développement et innovation met en exergue 10 typologies de projets. À travers ces typologies, les grands types de projets suivants sont identifiés :

- **Les infrastructures et grands équipements de RDI** portés par des acteurs publics ou privés (construction et aménagement de locaux, équipements scientifiques, programme pilote ou de prototypage industriel, etc.)
- **Les projets « individuels » de RDI** menés par des acteurs publics ou privés (financement d'équipes et de programmes de recherche, grands projets industriels de R&D, projets d'excellence scientifique, etc.)
- **Les plateformes et outils mutualisés** (parcs, plateformes, plateaux technologiques, pôles de ressources, services d'appui mutualisés, etc.)
- **Les projets collaboratifs**, associant laboratoires de recherche, entreprises, acteurs académiques, etc.
- **Le soutien aux filières et à la capacité d'innovation, aux stratégies de spécialisation intelligente** qui ne représente qu'une faible part de la programmation.

## Exemples de projets

### L'EFFET MULTIPLICATEUR D'UNE PLATEFORME MUTUALISÉE

Le projet **PIVOTS** en région Centre-Val de Loire consiste en un ensemble de six « Plates-formes d'Innovation, de Valorisation et d'Optimisation Technologiques environnementales », associant des acteurs publics et privés de la recherche et coordonné par le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières). Il se compose d'un ensemble coordonné de plateformes expérimentales et analytiques, en salle pilote et *in situ*, dédié au développement de l'ingénierie et la métrologie environnementale pour les activités consommatrices de ressources naturelles.

#### Avantages :

- Fédère les laboratoires et les partenaires
- Génère des partenariats industriels et la création de start-ups
- Constitue un effet levier sur l'attractivité des laboratoires et des campus impliqués

### FINANCEMENT DES ENTREPRISES INNOVANTES PAR UN FONDS RÉGIONAL DE CO-INVESTISSEMENT - BREIZH UP

**Breizh Up** a vocation à contribuer au financement, par apport de capitaux, des projets de création et de croissance de jeunes entreprises bretonnes innovantes en phase d'amorçage, d'industrialisation ou de commercialisation. Il est doté d'un capital de 20 M€, dont 16 M€ sont apportés par le FEDER. Il co-investit aux côtés de partenaires financiers privés.

Le fonds a connu une forte accélération en 2019 avec désormais 19 participations et une augmentation du capital initial en juin 2019. Il contribue à combler les maillons manquants de la chaîne du financement de la création innovante pour les levées de fonds entre 200 000 et 750 000 €.

#### Avantages :

- Mobilise et fait effet levier sur les financements privés
- Répond à un besoin en financement dans des délais compatibles avec les délais des entreprises innovantes
- Permet une gestion pérenne des financements publics

## Facteurs de dynamique de programmation, écueils à éviter et pistes de réflexion

### INFRASTRUCTURES, GRANDS ÉQUIPEMENTS ET ACTIVITÉS DE RDI PORTÉS PAR DES ACTEURS PUBLICS

POINTS FAVORISANT LA PROGRAMMATION	ÉCUEILS À ÉVITER
Adossement au Contrat de Plan État - Région	Rédaction trop restrictive de la stratégie du Programme Opérationnel et des documents de mise en œuvre
Projets aux montants élevés	Insuffisante capacité de gestion administrative et financière ou manque de moyens de certains bénéficiaires publics
Opérateurs rompus aux outils programmatiques	Aléas de mise en œuvre des grands projets d'infrastructures
Taux d'aide plus élevé pour les projets non considérés comme de nature économique	
PISTES DE RÉFLEXION POUR L'AVENIR	
Renforcer l'articulation du FEDER avec les autres dispositifs de soutien	
Lever les problèmes d'interprétation réglementaire et rechercher des modes de simplification pour certains types d'opérateurs (budget annexe, nature de la remontée des dépenses, etc.)	
Avoir une rédaction de programme large et ouverte	

### INFRASTRUCTURES, GRANDS ÉQUIPEMENTS ET PROJETS DE RDI PORTÉS PAR DES ACTEURS PRIVÉS

POINTS FAVORISANT LA PROGRAMMATION	ÉCUEILS À ÉVITER
Capacité des Grandes Entreprises à mobiliser du FEDER et à entraîner dans leur sillage certains acteurs de leur filière	Mobilisation récurrente des mêmes porteurs de projets
Outils d'ingénierie financière adaptés aux investissements	Construction des plans de financement des entreprises pouvant être complexes du fait de la réglementation des aides d'Etat
Mobilisation de structures d'interface pour générer des flux de projets	Complexité du suivi administratif et financier pour les PME
PISTES DE RÉFLEXION POUR L'AVENIR	
Mobiliser des structures relais pour favoriser la détection des projets de PME et renforcer l'accompagnement des PME	
Rester attentif à l'éligibilité des grandes entreprises lors de la prochaine période de programmation	
Mobilisation accrue des mesures de simplification de la gestion du FEDER	

### PLATEFORMES ET OUTILS MUTUALISÉS ET PROJETS DE RDI COLLABORATIFS

POINTS FAVORISANT LA PROGRAMMATION	ÉCUEILS À ÉVITER
Projets souvent fortement consommateurs de FEDER	Difficulté à mobiliser des subventions conséquentes, dès lors que les projets ont une vocation économique (application de la réglementation des aides d'État)
Mesures d'animation et d'appui au montage de projets collaboratifs par des réseaux d'acteurs	Dissuasion des porteurs de projets face à la complexité du pilotage des projets collaboratifs
Projets contribuant au développement des filières régionales	Incertitudes dans l'interprétation réglementaire en matière de gestion des infrastructures et d'équipements mutualisés
PISTES DE RÉFLEXION POUR L'AVENIR	
Disposer d'une méthodologie partagée d'interprétation des règles concernant les équipements mutualisés	
Identifier des mesures de simplification de la gestion des dépenses et renforcer l'utilisation des outils d'ingénierie financière	



# Numérique

## Chiffres clés

**DOTATION BUDGÉTAIRE**  
FEDER métropole :

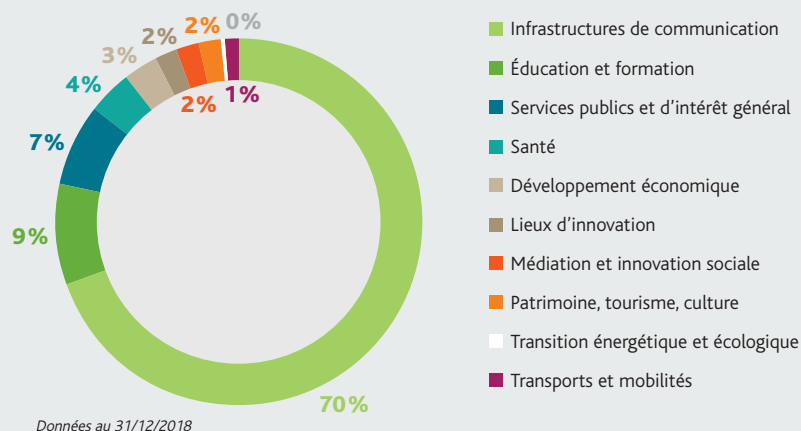
**739 M€**  
(14 % de l'enveloppe totale),  
soit 1 758 M€ d'investissement total

**AVANCEMENT**

**88 %** de taux de programmation  
en métropole au 30/09/2019  
(en coût total)

**912** projets programmés  
(au 30/09/2019)

## Répartition des projets programmés par typologie (en % du coût total)



## Spécificités de cette thématique

Le soutien au numérique intervient dans de nombreux domaines. Il se décline en trois priorités d'investissement :

- **Les infrastructures numériques** (68,3 % de l'enveloppe initiale en coût total affectée à la thématique du numérique). La programmation concerne la mise en place d'infrastructures fixes (déploiement du FFTH, création de réseaux d'infrastructures dans les domaines de la santé ou de l'éducation, etc.).
- **Les usages du numérique** (28,3 % de l'enveloppe initiale), à travers lesquels sont financées diverses actions, avec toutefois une concentration des projets dans les domaines de l'éducation/formation (école numérique et ENT) et sur les services publics d'intérêt général (e-administration et e-inclusion). Les projets en matière de e-santé et de e-tourisme n'ont, en revanche, pas connu le développement espéré.
- **Le développement des services numériques** (3,4 % de l'enveloppe initiale) qui vise le domaine du « développement économique » (actions dédiées au soutien à la création d'entreprises, à la digitalisation de l'économie, aux industries du futur, au e-commerce, etc.).

## Exemples de projets

### UNE LOGIQUE DE MUTUALISATION AUTOUR D'UN DOSSIER FEDER UNIQUE

En région Hauts-de-France, **Somme Numérique** est un syndicat mixte réunissant des collectivités territoriales qui ont décidé de se fédérer autour de la compétence numérique. Il a mis en place un groupement de commandes en matière de TIC et accompagne les collectivités dans leurs usages. Il a permis la création d'un data center développant les outils nécessaires à la transformation numérique du territoire et accompagné la mise en œuvre du règlement général sur la protection des données (notamment par la mutualisation de délégués à la protection des données). Son action s'est aussi traduite par la mise en place d'Espaces Numériques de Travail (ENT) dans les écoles et collèges.

#### Avantages :

- Permet une plus grande diffusion de l'action sur le territoire
- Évite la multiplication des petits projets
- Favorise les économies d'échelle

### UNE AIDE FEDER CONDITIONNÉE À LA DÉFINITION D'UN PROJET PÉDAGOGIQUE

Pour répondre aux carences en matière d'équipements numériques auxquelles les écoles sont confrontées, le FEDER intervient dans la **Collectivité de Corse**, en cofinancement des matériels numériques. La particularité du positionnement de l'aide FEDER vient du fait que la subvention est conditionnée à la définition d'un projet pédagogique (dans le cadre d'une procédure d'appel à projets). Cela impose aux porteurs de projets de réfléchir à une stratégie autour de la mobilisation des outils numériques. Ce positionnement rompt avec les logiques de financement du « petit matériel informatique ».

#### Avantages :

- Renforce le processus d'appropriation des équipements numériques
- Fait émerger de nouvelles pratiques pédagogiques
- Renforce la qualité des projets

## Facteurs de dynamique de programmation, écueils à éviter et pistes de réflexion

### INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES

#### POINTS FAVORISANT LA PROGRAMMATION

Identification des opérations dès la rédaction du Programme Opérationnel

Cohérence des investissements avec les stratégies locales (SCORAN et SDTAN)

#### ÉCUEILS À ÉVITER

Difficulté d'émergence de projets du fait d'une mise en œuvre contrainte par des difficultés d'ordre institutionnel, juridique et administrative

#### PISTES DE RÉFLEXION POUR L'AVENIR

Accompagner le plus en amont possible des porteurs de projets sur les montages financiers et les contreparties financières en lien avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (et l'ex Agence du Numérique) afin de renforcer la qualité des projets et de les sécuriser

### USAGES DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

#### POINTS FAVORISANT LA PROGRAMMATION

Déploiement de stratégies régionales et/ou locales (ex: Programme Opérationnel Hauts-de-France), favorisant le déclenchement de projets (logique de concentration du FEDER)

Association d'appels à projets à une animation et à un accompagnement des candidats

Articulation du FEDER avec les programmes nationaux et régionaux sur le numérique

#### ÉCUEILS À ÉVITER

Émergence de projets freinée par des difficultés d'appropriation des enjeux du numérique sur les territoires

Lourdeur dans le montage de projets du fait de régimes d'aides peu adaptés

Maturité insuffisante des projets identifiés au démarrage des programmes

Dispersion des efforts entre de multiples petits projets

Faible articulation du FEDER avec les programmes nationaux et régionaux sur le numérique

#### PISTES DE RÉFLEXION POUR L'AVENIR

Accompagner le développement de stratégies numériques territoriales (exemple : Programme Opérationnel Hauts-de-France) et déployer une animation en réseau

Recourir aux appels à projets et appels à manifestation d'intérêt afin de favoriser l'émergence de projets de qualité (régions Sud PACA, Auvergne-Rhône-Alpes, Collectivité de Corse)

Développer l'animation et l'accompagnement des porteurs de projets en amont

Susciter des projets sous forme mutualisée pour massifier et optimiser l'utilisation du FEDER

### DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DES TECHNOLOGIES ET DE LA COMMUNICATION

#### POINTS FAVORISANT LA PROGRAMMATION

Techniques d'animation (appels à manifestation d'intérêt, appels à projets associés à une animation auprès des acteurs relais accompagnant les entreprises)

#### ÉCUEILS À ÉVITER

Effets de concurrence au sein des programmes qui financent le numérique sur différents objectifs thématiques

Mobilisation du FEDER sur des champs peu innovants

Lourdeur dans le montage de projets du fait de régimes d'aides peu adaptés

#### PISTES DE RÉFLEXION POUR L'AVENIR

Identifier les projets « en stock » prévus initialement sur d'autres thématiques fortement consommées et susceptibles d'être financés au titre de la thématique numérique (ex: billettique, smart city, tiers-lieux, etc.)

Susciter des projets sous forme mutualisée pour massifier et optimiser l'utilisation du FEDER



# Aide aux entreprises

## Chiffres clés

### DOTATION BUDGÉTAIRE

FEDER métropole :

**879 M€**

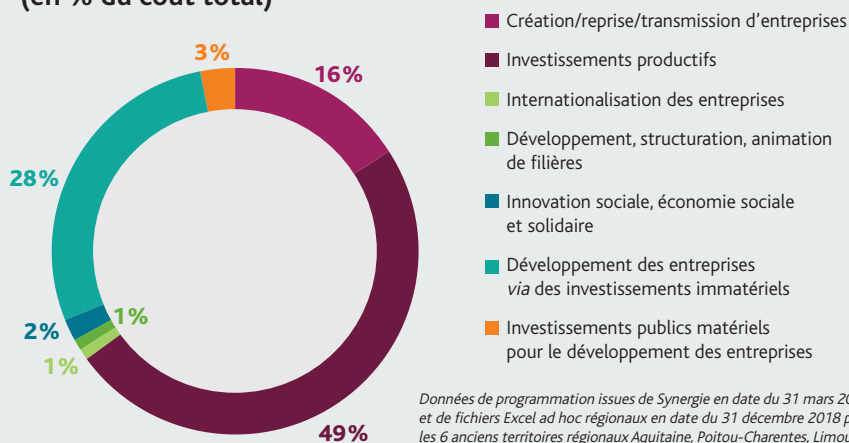
(17 % de l'enveloppe totale),  
soit 2 068 M€ d'investissement total

### AVANCEMENT

**113 %** de taux de programmation  
en métropole au 30/09/2019  
(en coût total)

**2 062** projets programmés  
(au 30/09/2019)

## Répartition des projets programmés par typologie (en % du coût total)



Données de programmation issues de Synergie en date du 31 mars 2019, et de fichiers Excel ad hoc régionaux en date du 31 décembre 2018 pour les 6 anciens territoires régionaux Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin, Bretagne, Basse et Haute-Normandie.

## Spécificités de cette thématique

L'aide aux entreprises se matérialise par le soutien d'une grande diversité de projets. Le FEDER est mobilisé prioritairement sur trois catégories :

- **Le soutien aux investissements productifs des entreprises** (investissement dans l'appareil productif, opérations d'aménagement ou de modernisation, etc.),
- **Des aides au soutien à la création/reprise/transmission d'entreprises** (infrastructures d'aide à la création d'entreprise, accompagnement ou soutien financier),
- **Le soutien au développement des entreprises via des investissements non matériels** (accompagnement, formation & conseil, actions collectives, actions de promotion, etc.).

Sur cette thématique, même si le recours à la subvention directe aux entreprises couvre 80 % des financements totaux programmés, un très grand nombre de régions ont mis en place des instruments financiers, représentant 20 % des montants totaux programmés.

## Exemples de projets

### LE SOUTIEN DE L'INNOVATION SOCIALE

Le **Programme Opérationnel Rhône-Alpes** a soutenu le laboratoire d'innovation sociale **porté par l'association LE CENTSEPT**, un tiers lieu proposant aux habitants : 3 espaces complémentaires (Fablab, créative room, co-working) et 3 outils adaptés (animation, idéation, prototypage). Ce laboratoire est un écosystème ouvert porté par les usagers, qui doit stimuler le co-design et la co-création de produits, de services, d'innovations sociales, créer de nouveaux marchés et permettre la transformation de comportements pour répondre aux problématiques sociales et environnementales auxquelles sont confrontés ces habitants (accès à l'emploi, mobilité, vieillissement, santé, accès à l'éducation, précarité énergétique, fracture numérique...). Il s'agit d'accompagner, de produire, de valoriser des innovations issues des démarches orientées « usages » et de regrouper des espaces de créativité et dispositifs d'accompagnement à l'innovation par les usages.

### LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT, À LA STRUCTURATION ET À L'ANIMATION DE FILIÈRES

Le programme croissance des entreprises - filière stratégique numérique est mis en place par le pôle de compétitivité **Systematic Paris-Region** de la **région Ile-de-France**. Il vise à faire émerger des champions dans le domaine du numérique et des logiciels complexes et accélérer leur croissance tout en conservant une offre de service pour l'ensemble de l'écosystème francilien accessible à toute start-up innovante. L'objectif consiste à développer les conditions optimales à la croissance des start-ups et PME innovantes à fort potentiel de croissance : accompagnement sur leurs marchés, financement (de l'amorçage à l'entrée en bourse), internationalisation des innovations, développement des compétences et stratégie d'innovation et de marketing.



## Facteurs de dynamique de programmation, écueils à éviter et pistes de réflexion

### MODALITÉS DE FINANCEMENT

POINTS FAVORISANT LA PROGRAMMATION	ÉCUEILS À ÉVITER
<p><b>Instruments financiers (IF)</b> : déblocage de fonds importants, plus grande réactivité au regard du facteur temps des entreprises et plus grande sécurisation des process</p> <p><b>Subvention</b> : Réponse à un besoin de financement des entreprises</p>	<p>Retard dans la mise en œuvre des IF si le temps de montage de l'instrument n'est pas anticipé</p> <p>Inadéquation du temps d'instruction des demandes de subventions au regard du facteur temps des entreprises</p>
PISTES DE RÉFLEXION POUR L'AVENIR	
<p>Privilégier et élargir l'intervention des instruments financiers pour rendre ces dispositifs pleinement efficaces</p> <p>Anticiper le temps de montage des IF pour démarrer la programmation rapidement</p>	

### STRATÉGIE

POINTS FAVORISANT LA PROGRAMMATION	ÉCUEILS À ÉVITER
<p>Concentration du FEDER sur un nombre de thématiques de soutien déjà expérimentées (optimisation de la mise en œuvre, des coûts de gestion, effet d'expérience, etc.)</p> <p>Intégration du FEDER dans les stratégies régionales de développement économique</p>	<p>Caractère trop restrictif des stratégies des programmes pour permettre de répondre aux besoins des entreprises</p> <p>Cadrage trop flou des appels à projets amenant à une faible mobilisation des porteurs de projets</p>
PISTES DE RÉFLEXION POUR L'AVENIR	
<p>Assurer une bonne corrélation entre le programme et les autres financements en lien avec l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème régional</p> <p>Rechercher une bonne adéquation entre besoins des entreprises et orientations du FEDER, nature des porteurs éligibles (ex: éligibilité des SCI), types de dépenses éligibles, etc.</p> <p>Établir une définition précise des critères au sein des appels à projets</p>	

### MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET RÉGLEMENTATION

POINTS FAVORISANT LA PROGRAMMATION	ÉCUEILS À ÉVITER
<p>Importance de la mise en place d'actions de communication renforcées, notamment lors du lancement d'appels à projets</p>	<p>Difficulté à soutenir les projets dits « atypiques » ou innovants en raison des modalités de mise en œuvre trop complexes et inadaptées</p> <p>Risque de mobiliser des porteurs récurrents, habitués aux fonds européens lors du lancement d'appels à projets</p> <p>Allongement des délais d'instruction ou blocage des projets face aux incertitudes sur l'application des régimes d'aides d'État ou à une interprétation trop contraignante (ex: actions à l'international)</p>
PISTES DE RÉFLEXION POUR L'AVENIR	
<p>Renforcer l'animation régionale et l'accompagnement au montage des dossiers en lien avec les acteurs de l'écosystème régional</p> <p>Envisager un partage des pratiques sur l'interprétation de la réglementation lors de l'instruction et à l'issue des contrôles</p>	



# Transition énergétique

## Chiffres clés

### DOTATION BUDGÉTAIRE

FEDER métropole :

**1 514 M€**

(28 % de l'enveloppe totale),

soit 3 594 M€ d'investissement total

### AVANCEMENT

**87 %** de taux de programmation

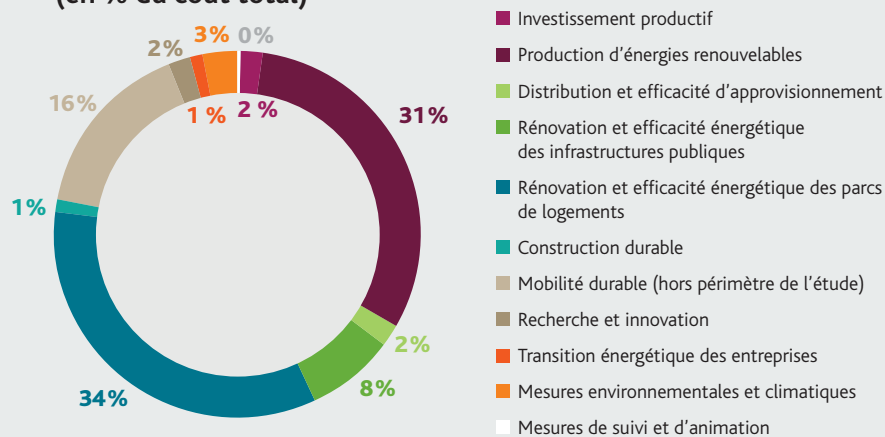
en métropole au 30/09/2019

(en coût total)

**2 068** projets programmés

(au 30/09/2019)

## Répartition des projets programmés par typologie (en % du coût total)



Données au 31/12/2018

## Spécificités de cette thématique

La transition énergétique est une thématique majeure de la programmation 2014-2020. Elle couvre de nombreux domaines qui représentent un poids variable dans la dynamique de programmation, dont quatre ont fait l'objet d'un focus :

- **La production d'énergies renouvelables** a été soutenue par le FEDER majoritairement à travers des projets de bois – énergie (49 % des projets d'EnR), de méthanisation (38 %) et quelques projets de géothermie (6 %).
- **L'efficacité énergétique dans le logement** connaît la plus forte dynamique, principalement du fait du soutien de la rénovation énergétique des logements sociaux. En matière de logements privés, il s'agit surtout de la mise en place d'actions d'animation.
- **L'efficacité énergétique dans les bâtiments publics** connaît une réussite hétérogène d'une région à l'autre, du fait principalement de complexités de montage administratif et d'atteinte des objectifs de performance. Les bâtiments d'enseignement primaires et secondaires constituent la majeure partie des dossiers.
- **L'efficacité énergétique et énergies renouvelables dans les entreprises** a été un volet peu exploré dans les Programmes Opérationnels. Le soutien peut porter sur l'optimisation de démarches industrielles vers des process bas carbone, ou de production énergétique, etc.

## Exemples de projets

### ÉMERGENCE DE PROJETS SUR LES SMART GRIDS

La **région Bretagne** a lancé un appel à projets débouchant sur 2 types d'accompagnement différents sur la thématique de **l'accompagnement des territoires smart énergies**. Le FEDER est mobilisé sur des projets démonstrateurs smart grids. L'appel intègre chaque étape de la démarche, de la conception à la réalisation. Il annonce un taux d'intervention incitatif de 40 %, et invite également au développement de projets d'envergure compris entre 300 k€ et 3 M€. Le succès de cet appel a permis de consommer l'intégralité de l'enveloppe FEDER.

#### Avantages :

- Amplifie la cohérence de l'action publique sur le territoire
- Évite la multiplication des petits projets
- Favorise les économies d'échelle

### L'INGÉNIERIE FINANCIÈRE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le **fonds d'investissement capital risque CAP3RI** de la **région Hauts-de-France** accompagne et finance en fonds propres les entreprises au cœur de la 3<sup>e</sup> révolution industrielle. Avec une capacité initiale d'investissement de 40,5 M€, le fonds peut co-investir à hauteur de 1 à 3 millions d'euros. Il propose également une assistance technique, issue du FEDER, de 100 000 € maximum par bénéficiaire, pour permettre aux porteurs de projet d'adopter de nouveaux modèles économiques et technologiques. Il contribue à développer des projets énergétiques axés sur les sources renouvelables et la mise en place d'une croissance sobre en carbone.

#### Avantages :

- Le couplage avec une plate-forme d'investissement fournissant un accompagnement sous forme de subventions
- Une augmentation de la force de frappe grâce à la participation de la Banque Européenne d'Investissement

## Facteurs de dynamique de programmation, écueils à éviter et pistes de réflexion

### PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

#### POINTS FAVORISANT LA PROGRAMMATION

Dynamique en particulier sur la méthanisation et le bois-énergie

Mise en place de stratégies régionales d'encadrement du développement du bois énergie et de structuration de la filière et mise en place d'une animation territoriale

Partenariat constructif entre les autorités de gestion et l'ADEME pour mieux financer les projets

#### ÉCUEILS À ÉVITER

Blocage de projets du fait de la complexité réglementaire relative aux aides d'État (statut grandes entreprises des collectivités, projets intégrant de la revente, régimes FEDER/ADEME parfois différents, etc.)

Découragement des petits porteurs de projets face à la complexité de la démarche

Freins environnementaux sur certaines typologies de projets (hydroélectricité, thalassothermie)

#### PISTES DE RÉFLEXION POUR L'AVENIR

Privilégier l'orientation du FEDER vers des projets structurants

### EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LE BÂTIMENT

#### POINTS FAVORISANT LA PROGRAMMATION

**Logement social :** bonne appropriation de la thématique par les porteurs de projet, effet levier du FEDER conséquent, information sur les possibilités de financement bien relayée par l'Union Sociale pour l'Habitat en région

**Bâtiment public :** Accompagnement des porteurs dans le montage des opérations et des dossiers

#### ÉCUEILS À ÉVITER

**Logement social :** Allongement de la durée d'instruction dans le cadre des stratégies urbaines intégrées sans apport d'une valeur ajoutée complémentaire sur ce sujet

**Logement privé :**

- inadaptation des instruments financiers en raison d'un public éligible trop réduit, conséquence d'une orientation communautaire
- copropriétés : longue maturation des projets rendant la programmation aléatoire

**Bâtiments publics :** Objectifs de performance énergétique fixés dans les Programmes Opérationnels pouvant s'avérer difficiles à respecter, complexité technique des projets ne facilitant pas leur émergence

#### PISTES DE RÉFLEXION POUR L'AVENIR

**Logement privé :** Réflexion à mener pour soutenir des sociétés de tiers financement en cas d'extension des publics éligibles par la Commission européenne

### EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ÉNERGIE DURABLE DANS LES ENTREPRISES

#### POINTS FAVORISANT LA PROGRAMMATION

Existence de stratégies territoriales et mise en place d'une animation dédiée associant le partenariat régional

Mise en place d'instruments financiers (ex : Cap3ri en Hauts-de-France), malgré un temps de montage du dispositif relativement long

#### ÉCUEILS À ÉVITER

Freins réglementaires (aides d'État) sur le soutien à des projets dits « classiques » d'efficacité énergétique

Compatibilité du FEDER délicate à trouver avec le régime des entreprises soumises aux quotas CO<sub>2</sub>

#### PISTES DE RÉFLEXION POUR L'AVENIR

Positionnement du FEDER sur des projets d'efficacité énergétique dits « innovants » allant au-delà des performances énergétiques classiques



# Changement climatique et prévention des risques

## Chiffres clés

**DOTATION BUDGÉTAIRE**  
FEDER métropole :

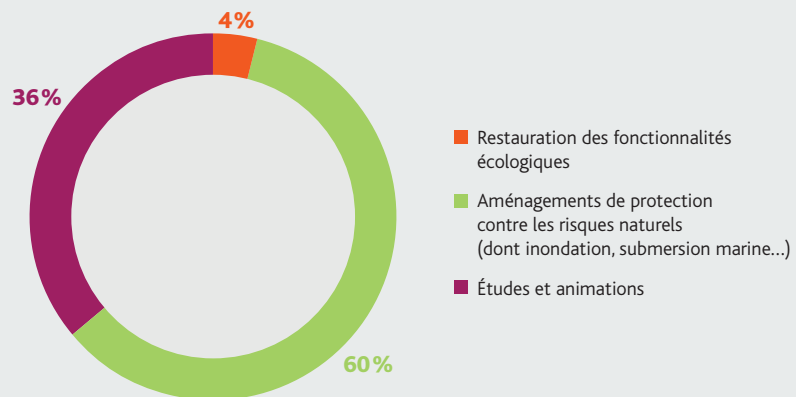
**176 M€**  
(3 % de l'enveloppe totale),  
soit 322 M€ d'investissement total

**AVANCEMENT**

**61 %** de taux de programmation  
en métropole au 30/09/2019  
(en coût total)

**354** projets programmés  
(au 30/09/2019)

## Répartition des projets programmés par typologie (en % du coût total)



Données au 31/12/2018

## Spécificités de cette thématique

Le sujet du changement climatique et de la prévention des risques n'ayant pas été retenu, par la Commission européenne, au titre de la concentration thématique, cette thématique dispose d'une enveloppe relativement peu importante, répartie entre seulement 13 Programmes Opérationnels.

L'analyse de la typologie présente des projets très hétérogènes. Le FEDER soutient les projets suivants :

- **Des investissements en matière d'aménagements de protection contre les risques naturels et de prévention** concourant à la réduction de la vulnérabilité face aux risques naturels.
- **Des études** visant à améliorer les connaissances des risques et de leurs impacts potentiels.
- **La mise en place et l'animation de stratégies locales et de plans d'actions** en faveur d'une meilleure gestion du risque inondations, des **initiatives de sensibilisation du public**.

Des difficultés à programmer sont constatées sur les **approches en faveur de l'adaptation au changement climatique**, qui présentent des enjeux émergents encore méconnus. Les quelques autorités de gestion s'étant saisies de ce sujet, ont pu amorcer des dynamiques d'amélioration des connaissances, de réflexion et de préparation

d'anticipation des enjeux dont l'importance pourrait connaître une accélération notable dans les prochaines années. Les actions revêtant une dimension exploratoire ou innovante rencontrent, par ailleurs, des difficultés à trouver « leur porteur ». Il s'agit notamment des projets visant à restaurer les zones d'expansion de crues, assurer une gestion douce de l'érosion du trait de côte ou encore de répondre aux enjeux de prévention de la sécheresse.

Les **enjeux d'érosion côtière et de submersion sur le littoral** restent très spécifiques et nécessitent la mise en place de stratégies locales (gestion de la bande côtière). Les projets afférents peinent également à voir le jour, malgré les besoins conséquents, en raison de volets réglementaires lourds et d'une dimension de maîtrise foncière nécessitant des démarches longues d'expropriation.

La **mitigation des risques inondation** constitue un sujet homogène et clairement défini au sein des Programmes Opérationnels. Ce sujet est encadré par des stratégies locales, qui s'avèrent être déterminantes dans la préparation des projets, même si leur émergence reste tributaire du niveau d'avancement de ces stratégies. La technicité des projets du point de vue opérationnel rend, par ailleurs, leur instruction complexe.

## Exemple de projets

### RENFORCER LA CONNAISSANCE DES RISQUES RELATIFS AUX CRUES DU RHÔNE

Le Programme Opérationnel interrégional Rhône-Saône a permis le soutien d'une **évaluation des conséquences des crues du Rhône** : analyse socio-économique et stratégie de réduction de la vulnérabilité en particulier pour les activités économiques.

L'objectif est de créer une dynamique conduisant les différents acteurs et collectivités riveraines du Rhône et de la Saône à se saisir de ces données et des différents outils méthodologiques existants pour réduire la vulnérabilité (bâtiments publics, exploitations agricoles, logement, réseaux, entreprises...).

**Avantages :** améliorer la connaissance dans le but d'un soutien adapté aux projets d'investissements et de travaux de réaménagement dans les entreprises ou dans les exploitations agricoles pour mettre hors d'eau le bétail notamment.

## Facteurs de dynamique de programmation, écueils à éviter et pistes de réflexion

### ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

POINTS FAVORISANT LA PROGRAMMATION	ÉCUEILS À ÉVITER
Projets d'investissements physiques structurants en matière de protection contre les risques inondations ou de submersion marine	Maturité insuffisante des projets sur des approches émergentes, exploratoires ou innovantes (prévention de la sécheresse, gestion de l'érosion côtière)
	Lenteur de l'émergence des projets au regard de la complexité réglementaire environnementale (notamment sur le littoral et les projets mobilisant du foncier)
	Fragilité de l'aspect administratif des dossiers du fait de la complexité des procédures de marchés publics sur ce type d'investissement

PISTES DE RÉFLEXION POUR L'AVENIR
Renforcer l'analyse de la maturité des projets
Envisager le soutien d'études exploratoires sur 2014-2020 afin de faire émerger des projets dès le début des programmes 2021-2027
Mieux anticiper les délais liés au respect des procédures réglementaires notamment en matière environnementale
Développer une animation en appui des appels à projets en s'appuyant sur un réseau d'experts
Assurer la visibilité et l'attractivité des financements
Accompagner les porteurs dans le montage des dossiers (en particulier sur les aspects concernant les marchés publics)

### GESTION DES RISQUES

POINTS FAVORISANT LA PROGRAMMATION	ÉCUEILS À ÉVITER
Mise en place des stratégies locales apportant une cohérence de l'intervention	Insuffisance de projets au regard des estimations
Mobilisation d'une expertise technique en matière de risque (ex: Pôle Alpin d'Étude et de Recherche pour la prévention des Risques naturels) qui permet d'améliorer l'accompagnement des porteurs et de renforcer l'évaluation de l'intérêt des projets	Durée de conventionnement (2 ans) parfois inadaptée aux délais de réalisation des projets
	Lourdeur des plans de financements du fait d'une multiplication des sources de financement sur les projets de lutte contre les inondations
	Démultiplication de petits projets aux coûts de gestion disproportionnés

PISTES DE RÉFLEXION POUR L'AVENIR
Anticiper les démarches stratégiques locales pour éviter de freiner l'émergence des projets au démarrage des programmes et réaliser une évaluation approfondie des grands projets « potentiels » (maturité, coût, etc.) lors de l'élaboration d'un programme
Renforcer l'articulation des financements (Fonds Barnier, région, département, FEDER, etc.)
Rechercher des acteurs disposant d'une expertise technique pour renforcer l'accompagnement des porteurs dans le montage des dossiers et l'analyse des projets
Privilégier des mesures de simplification de la gestion particulièrement sur les petits projets (ex: fixer un montant UE plancher, options de coûts simplifiés, etc.)



# Environnement

## Chiffres clés

### DOTATION BUDGÉTAIRE

FEDER métropole :

**563 M€**

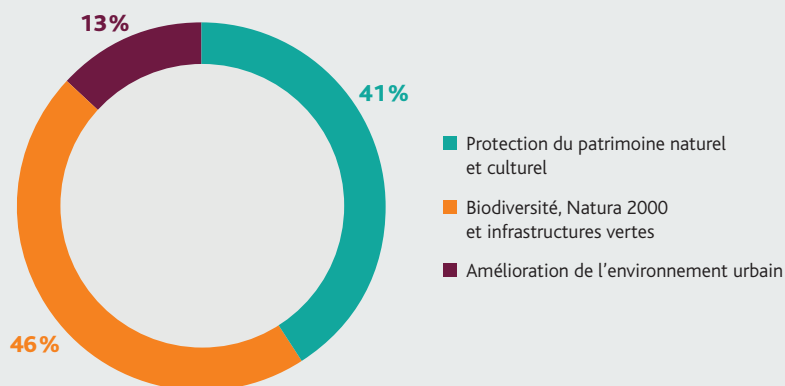
(11 % de l'enveloppe totale),  
soit 1 123 M€ d'investissement total

### AVANCEMENT

**74 %** de taux de programmation  
en métropole au 30/09/2019  
(en coût total)

**2019** projets programmés  
(au 30/09/2019)

## Répartition des projets programmés par typologie (en % du coût total)



Données au 31/12/2018

## Spécificités de cette thématique

La thématique de l'environnement reste faiblement mobilisée en France métropolitaine en raison de sa non-intégration dans le principe de concentration thématique du FEDER. Le FEDER est mobilisé sur les domaines suivants :

- **La protection du patrimoine naturel et culturel**, fortement orientée sur le développement touristique local (promotion de destinations touristiques, conditions d'accueil, actions de diversification de l'offre touristique, préservation et valorisation d'éléments du patrimoine remarquable, etc.). Cette thématique connaît le meilleur taux de programmation.
- **La préservation de la biodiversité**, principalement axée sur les acquisitions foncières, les aménagements et investissements pour la biodiversité et les écosystèmes, les études et observations, l'ingénierie territoriale, l'animation de sites et la sensibilisation du grand public.
- **L'amélioration de l'environnement urbain** qui soutient la restructuration des friches urbaines et le développement des fonctionnalités des espaces urbains (souvent dans le cadre de stratégies urbaines intégrées).

## Exemples de projets

### LE SOUTIEN DES PÔLES DE PLEINE NATURE DANS LE MASSIF CENTRAL

Le **Programme Opérationnel interrégional du Massif Central** permet le soutien des **pôles de pleine nature** dont l'objectif est de développer et de qualifier l'offre de nature via une organisation autour de pôles dédiés. Cette démarche est mise en place via des appels à projets, visant à accompagner des pôles existants ou en émergence, dans la mise en place d'une stratégie partenariale de valorisation des activités de pleine nature comme levier de développement durable. Elle s'accompagne d'une démarche d'animation d'ensemble entre les pôles visant à échanger les bonnes pratiques, mettre en relief les retours d'expérience, notamment sur les activités ou démarches les plus innovantes, et d'accompagner la montée en compétences de ces pôles.

#### Avantages :

- Dynamique de projets générée par l'appel à projets
- Sélectivité forte des projets
- Une démarche qualitative d'animation et d'accompagnement des structures porteuses

### PROGRAMME DE PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Le **Programme Opérationnel Basse-Normandie** a permis le soutien au **programme d'éradication de la berce du Caucase**, plante herbacée pouvant se révéler toxique et qui menace les espèces végétales des territoires où elle s'implante. Le projet mené par la Communauté de Communes du Pays de Honfleur comprend le diagnostic, l'organisation de l'éradication, l'information locale et le suivi de l'opération. En outre, le projet a été réalisé par des salariés de l'association Être et Boulot, qui permet à des personnes de se réinsérer dans le monde du travail.

## Facteurs de dynamique de programmation, écueils à éviter et pistes de réflexion

### PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

POINTS FAVORISANT LA PROGRAMMATION	ÉCUEILS À ÉVITER
Démarches stratégiques impulsées de longue date	Risque de surconsommation du FEDER
Appétence naturelle de certains territoires pour les projets à vocation touristique	Manque d'ingénierie chez certains porteurs de projet, dépôt de projets parfois immatures
	Des freins liés au droit de l'environnement et à la réglementation des aides d'État
	Difficultés dans la mise en œuvre des projets

PISTES DE RÉFLEXION POUR L'AVENIR
S'assurer d'un niveau de sélectivité et de qualité suffisant : analyse technique par des experts, inscription des projets au sein de stratégies territoriales, mise en place de critères sur le niveau de maturité des projets, etc.
Renforcer l'animation territoriale et l'appui à l'ingénierie de projets auprès des territoires peu dotés, organiser une animation de réseaux de compétences (sur les Programmes Opérationnels interrégionaux)

### BIODIVERSITÉ, NATURA 2000 ET INFRASTRUCTURES VERTES

POINTS FAVORISANT LA PROGRAMMATION	ÉCUEILS À ÉVITER
Besoins importants dans le domaine de la biodiversité	Élaboration tardive des stratégies locales à l'origine de l'émergence des projets
Désengagement d'autres financeurs (État, collectivités) amenant les porteurs à se tourner vers le FEDER	Démultiplication de petits projets générant des coûts de gestion importants et une mobilisation sur les fonctions administratives au détriment de l'animation
	Difficultés dans le montage et la mise en œuvre d'opérations collaboratives

PISTES DE RÉFLEXION POUR L'AVENIR
Renforcer la sélectivité sur les dossiers les plus structurants
Privilégier les mesures de simplification de la gestion particulièrement sur les petits projets (ex : fixer un montant UE plancher, options de coûts simplifiés, etc.)
Renforcer l'accompagnement des porteurs, notamment dans la mise en œuvre et le suivi des projets collaboratifs

### AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN (TRAITEMENT DES ESPACES DÉGRADÉS/FRICHES)

POINTS FAVORISANT LA PROGRAMMATION	ÉCUEILS À ÉVITER
Identification en amont des projets matures dans le cadre des stratégies urbaines intégrées	Montage lourd des opérations pouvant amener à des dépôts retardés des dossiers
Évolution de la réglementation sur les friches permettant la revitalisation des terrains publics sans rentrer dans le champ des aides d'État	Blocage de certains dossiers du fait de l'application du principe pollueur - payeur, de l'impossibilité de prise en compte de l'autofinancement public, du calcul de dépenses éligibles sur une partie limitée du projet...
	Ciblage des Programmes Opérationnels parfois trop restrictif sur le champ d'éligibilité (notamment au regard de la vocation de la friche)

PISTES DE RÉFLEXION POUR L'AVENIR
Renforcer le diagnostic pour définir des projets présentant une cohérence d'ensemble
Veiller, anticiper et participer à l'élaboration de la future réglementation en matière d'aides d'État

# Pratiques dans d'autres États-membres

Des pratiques pouvant permettre d'apporter une réponse aux écueils identifiés en France ont été recherchées dans d'autres États-membres.

## RECHERCHE, INNOVATION :

**Un renforcement de la structuration des éco-systèmes pour favoriser la détection de projets de PME et pour renforcer l'accompagnement :** Le *PON Croissance intelligente de Pologne* conditionne le soutien du FEDER à la mise en place de programmes sectoriels (ex : programme Innomoto pour l'industrie automobile) initiés par des groupes d'entreprises, ce qui favorise l'organisation et la coopération au sein de secteurs industriels et permet ainsi la remontée de projets. Le *PON « Compétitivité et internationalisation »* du Portugal encourage, quant à lui, la mise en place de « clubs de fournisseurs », structurant autour de grandes entreprises, un réseau de PME et d'unités de R&D.

**La mobilisation de mesures de simplification** passe dans le *programme des Pays-Bas de l'Ouest* par un système de « bons » basés sur des montants forfaitaires attribués aux PME pour entreprendre des études de cadrage ou de faisabilité.

## NUMÉRIQUE :

Les facteurs de réussite mis en avant en matière de numérique consistent, tout comme en France, à favoriser le **ciblage des opérations autour de stratégies régionales ou locales ainsi que la mutualisation des services numériques.**

Dans la *Voïvodie de Mazovie (Pologne)*, les autorités régionales coordonnent et intègrent les investissements de services électroniques de petite taille dans des opérations de plus grande envergure permettant ainsi d'atteindre une taille critique. L'exemple du développement d'une application de prise de rendez-vous pour les établissements hospitaliers illustre le rôle de la région en tant qu'« agrégateur » d'une demande régionale diffuse.

## AIDES AUX PME :

Les États-membres présentant la plus grande dynamique de programmation en matière de compétitivité des entreprises tendent à associer ce phénomène à des **démarches d'animation** mobilisant soit les PME directement, soit des organisations proches du terrain et à la **mise en place des outils financiers les plus adaptés aux besoins des entreprises.** Certains peuvent associer un système de prêts à des subventions (*PON Compétitivité et Internationalisation du Portugal et PON Entreprises et compétitivité d'Italie*). Ce dernier programme montre également la capacité du FEDER à s'articuler à des outils nationaux en place pour fournir des garanties de prêts aux PME.

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE :

**Un alignement des projets avec des stratégies régionales ou locales :** Le *land de Bade-Wurtemberg* a mis en place un concours « RegioWIN » à destination des collectivités locales afin de stimuler une réflexion sur des concepts territoriaux axés sur l'innovation et l'environnement. Ces stratégies locales, une fois sélectionnées, donnent lieu à des projets innovants et de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, pouvant être soutenus par le FEDER.

**La mobilisation d'instruments financiers :** le *POR Pays-Bas de l'Ouest* finance au travers du Fonds de développement durable de La Haye, quatre instruments financiers en direction de l'industrie, des entreprises et des copropriétés. Un des fonds soutient les petites copropriétés souhaitant améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments. Ces prêts sont remboursés grâce aux économies réalisées sur les factures d'énergie.

## En savoir plus :

[www.europe-en-france.gouv.fr](http://www.europe-en-france.gouv.fr)

**Contacts :**  
Agence Nationale de la Cohésion des Territoires  
Pôle politique de cohésion européenne  
20, avenue de Ségur - Paris 75007